



**SE-UNSA REIMS**

15 bd de la paix

BP 30149 51055 REIMS cedex

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-uns-a.org](mailto:ac-reims@se-uns-a.org)

<http://sections.se-uns-a.org/reims/>



Janvier-Février 2016

# Champardennais

## Premiers éléments de la carte scolaire dévoilés en CTA

Les chiffres de la carte scolaire dans l'académie de Reims sont désormais connus : 10 ETP supplémentaires d'enseignants ont été alloués par le ministère à l'Académie de Reims pour la rentrée scolaire 2016 dans le second degré;

(Pour info, ce sont également 10 ETP supplémentaires qui seront attribués pour le 1er degré académique...)

A ces 10 ETP supplémentaires, le Rectorat va réinjecter 15 postes complémentaires. **L'évolution sera donc en fait de 25 ETP supplémentaires dans le second degré champardennais.**

Il s'agit plutôt d'une assez bonne nouvelle, pour notre académie quand on connaît le contexte démographique.

On attend en effet - 424 élèves en collège , - 74 élèves en LP et heureusement + 636 élèves en LGT à la rentrée prochaine. Au total, avec +138 élèves supplémentaires attendus en septembre 2016, l'Académie de Reims est dans les 5 académies ayant la plus faible évolution démographique...

Ce très léger mieux n'empêchera pas des retraits dans certains territoires, qui risquent de se sentir une nouvelle fois abandonnés. Car quand on nous annonce nationalement des créations d'emplois dans l'éducation nationale, mais que concrètement on subit dans son établissement, des retraits d'emplois, qui ne permettent pas de lever les difficultés persistantes d'exercice du métier, alors on peut développer un légitime sentiment d'abandon...

**Lors du CTA du 14 janvier la Rectrice nous a présenté les mesures proposées pour la rentrée prochaine :**

- **Retrait d'environ 25 ETP dans les collèges de l'académie : -19 dans le 08 / +2 dans le 10 / +5 dans le 51 / -14 dans le 52.**
- **Création d'environ 50 ETP dans les lycées de l'académie.**

Pour le SE-Unsa, les retraits d'emplois dans les collèges au moment de la mise en place de la réforme ne sont pas un signal positif. Il sera facile de faire l'amalgame entre les deux. Ce ne sera bien évidemment pas l'attitude de notre syndicat...



L'équipe militante de la section académique du SE-UNSA REIMS vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016... tant sur le plan personnel que professionnel.

Après la terrible année que nous venons de passer, profitons de cette période de vœux pour aller au-delà de cet exercice rituel de début d'année et se réaffirmer mutuellement notre engagement à vivre libres ensemble.

Car les mots sont porteurs de sens... tout autant que les images... dans une société ultra-médiatisée. Peut-être notre société, autrement dit, je tu elle il nous vous elles ils, l'avait-elle oublié.

Et parce que les mots ont du sens, le SE-UNSA REIMS, vous souhaite bonheur, paix et sérénité. Que 2016, soit l'année du ressaisissement !

Attaché viscéralement aux valeurs républicaines qui fondent notre vivre ensemble, le SE-UNSA sera plus engagé que jamais pour faire vivre non seulement la liberté, l'égalité et la fraternité, mais aussi la solidarité, la laïcité et la tolérance.

**Jean-Michel ALA VOINE**  
**Secrétaire académique du SE-UNSA**

### SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
[08@se-uns-a.org](mailto:08@se-uns-a.org)  
03.24.33.30.92

### SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
[10@se-uns-a.org](mailto:10@se-uns-a.org)  
03.25.80.45.47

### SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
[51@se-uns-a.org](mailto:51@se-uns-a.org)  
03.26.88.25.53

### SE-Unsa 52

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
[52@se-uns-a.org](mailto:52@se-uns-a.org)  
09.67.14.25.57



## ***Le Guide pratique de la réforme du collège édité par le SE-UNSA***



Parce que le collège d'aujourd'hui remplit incomplètement ses missions, parce qu'il tend, malgré la volonté et la détermination des enseignants, à accroître les inégalités, le SE-Unsa est convaincu que la réforme du collège unique est à la fois indispensable et urgente.

Cette réforme donne plus de marge de manœuvre aux équipes pédagogiques pour construire un projet cohérent pour les élèves. Cette autonomie pédagogique s'exerce bien dans un cadre national : programmes et horaires sont les mêmes pour tous. Leur mise en œuvre différera dans les collèges, sur le temps précis des enseignements complémentaires (AP et EPI), environ 15% de l'emploi du temps des élèves.

Le point fort de cette réforme, c'est de donner des heures professeurs conséquentes à toutes les classes, pour améliorer les conditions d'enseignement. Ce sont des moyens en plus qui bénéficieront à tous les élèves, et à toutes les disciplines.

Ni révolution pédagogique, ni réformette de plus, le vrai changement induit par cette réforme est de généraliser l'accompagnement et les projets interdisciplinaires à tous les élèves, à tous les niveaux. Ce changement pédagogique s'articule avec de nouveaux programmes et une nouvelle évaluation.

Oui, préparer la rentrée 2016 est un défi. C'est pour cela que le SE-Unsa, qui agit actuellement pour une mise en œuvre exigeante de la réforme, propose aux équipes enseignantes ce guide pratique pour préparer la rentrée 2016. Vous y trouverez des explications précises, des fiches pratiques à utiliser dans les collèges, dans les instances, et surtout, de nombreux conseils pour que les enseignants soient les acteurs reconnus et responsables du changement.

*Téléchargez le document de 24 pages sur le site du SE-UNSA*

>> [http://www.se-uns.org/IMG/pdf/Guide\\_pratique\\_pour\\_la\\_reforme\\_du\\_college.pdf](http://www.se-uns.org/IMG/pdf/Guide_pratique_pour_la_reforme_du_college.pdf)

## ***Lycée : le ministère lance le bilan de la réforme***

**Cinq ans après sa mise en œuvre, quel bilan tirer de la réforme du lycée ?** Le ministère vient de réunir les organisations syndicales pour un premier échange sur la question. Des représentants des chefs d'établissements, des inspecteurs, des parents et des élèves étaient également présents.

Les discussions concerneront les trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle). Elles devraient s'organiser autour de 4 thèmes :

- Parcours, orientation et égalité des chances au lycée
- Évaluation et certification
- Préparation de « l'après lycée »
- Démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne

Pour le SE-Unsa, la démarche de bilan est positive. Elle doit permettre de repérer les difficultés qui persistent et de procéder à des ajustements.

**Le SE-Unsa demande que, dans le cadre du bilan pour les voies générales et technologiques, le ministère se penche en particulier sur :**

- **Les conditions d'enseignement au lycée.** Les effectifs des classes, notamment en seconde et dans certaines séries sont particulièrement élevés. Cette réalité pèse sur la charge de travail des enseignants et la réussite des élèves.
- **L'accompagnement personnalisé.** La mise en œuvre de l'AP se fait de manière très diverse selon les établissements et reste souvent une activité délicate à aborder pour les enseignants. Une clarification des objectifs et un meilleur accompagnement des équipes seraient profitables.
- **Les enseignements d'exploration :** l'organisation de l'offre, les conditions pédagogiques de mise en œuvre, l'impact sur les choix d'orientation des élèves.
- **Les déséquilibres persistants entre les séries.** La réforme n'a pas eu d'effet notable sur le rééquilibrage entre les séries en particulier au sein de la voie générale.

**Instances académiques du 2ème trimestre de l'année scolaire**

**GT et CAPA**

ENS. /COP/ CPE	GT Modalité mouvement intra et HC	08/01/2016
ENS. /COP/ CPE	GT Bonification handicap	13/01/2016
CERTIFIES-AGREGES	GT Vœux et barèmes mouvement inter	20/01/2016
P.EPS	GT Vœux et barèmes mouvement inter	20/01/2016
PLP	GT Vœux et barèmes mouvement inter	21/01/2016
CPE	GT Vœux et barèmes mouvement inter	21/01/2016
PEGC	CAPA Mouvement inter 2016	27/01/2016
	GT Postes adaptés 2 <sup>nd</sup> degré	17/03/2016
AGREGES	CAPA Liste d'aptitudes	21/03/2016
CERTIFIES	CAPA Liste d'aptitudes	30/03/2016

**Comité Technique Académique (CTA)**

14/01/2016  
21/03/2016

**Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail Académique** 25/02/2016

**Agrégés, Certifiés et P.EPS :**

**Francis Grenet (06 88 30 23 74)**, responsable académique second degré, en charge notamment des Agrégés, des Certifiés et des P.EPS

élu à la CAPA des Certifiés avec **Sylvie Ganthier (06 14 25 30 00)**,

**Sandrine Vanotti, Didier Krein**

**PLP**

**Patrice Barthélémy (06 14 25 29 58)**, responsable académique des PLP et des enseignants et CPE non-titulaires

élu à la CAPA des PLP avec **François Carré**

**PEGC**

**Didier Vanotti**, responsable académique des PEGC

**CPE**

**Jacky Ferry (06 24 05 25 96)**, responsable académique CPE et vie scolaire

**Mohamed Zahri**, élu à la CAPA des CPE avec **Jean-Charles Mougené**

**AED, AVS, AESH (tous contrats AED)**

**Aurélien Geeraerts** et **Sophie Personneni**, délégués à la CCP

**ASH**

**Marie-Alice Destigny (06 14 65 12 05)**, responsable académique ASH, élue à la CCP académique des Directeurs Adjoints de Segpa avec **William Ngangué**

**Directeurs d'Établissements spécialisés**

**Noëlla Malherbe** élue à la CCSA des directeurs d'établissements spé. avec **Pascal Ferry**

**Comité Technique Académique (CTA)**

**Jean-Michel Alavoine, Francis Grenet, Patrice Barthélémy et Pascal Rouyer**

**Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail Académique (CHSCTA)**

**Aline Geeraerts (06 14 25 31 19 )** et **Jean-Michel Alavoine (06 14 25 30 61)** (également au CHSCT du 51)

**Compte-rendu du GT sur les demandes de bonification handicap**

Le mercredi 13 janvier 2016 un groupe de travail s'est réuni au rectorat pour étudier les demandes de bonification au titre de handicap pour le mouvement inter académique 2016.

22 dossiers ont été étudiés cette année avec une très forte représentation des PLP (11) et des CPE (4). On note aussi que sur ces 22 demandes, 9 ont été effectuées par des stagiaires. Seulement 7 collègues ont obtenu une reconnaissance RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) de la DPE, ce qui est donc fort peu pour une demande de bonification !

La décision du groupe de travail s'appuie sur la circulaire parue au BO n°9 du 12/11/2015 ainsi que sur l'avis rendu par le Dr Casanoue, médecin conseil du rectorat et permet d'attribuer 1000 points supplémentaires lorsque la reconnaissance est accordée. Ainsi, sur les 22 dossiers, 14 peuvent bénéficier de ces points supplémentaires lors des mutations intra-académiques après accord de Madame la rectrice.

Les représentants du personnel ont à nouveau, comme les années précédentes, fait remarquer que les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées n'étaient toujours pas pris en compte par le ministère. En effet, aucune bonification n'est accordée pour les ascendants. Nous réclamons depuis quelques années une loi sur cette prise en compte de la dépendance qui rend la vie bien difficile pour de nombreux collègues dans cette situation ! Mais, hélas, toujours aucune loi à l'horizon ...

**Calendrier prévisionnel des paies et des pensions**

	Paie	Pension
Janvier	Mercredi 27	Jeudi 28
Février	Jeudi 25	Vendredi 26
Mars	Mardi 29	Mercredi 30
Avril	Mercredi 27	Jeudi 28
Mai	Vendredi 27	Samedi 28
Juin	Mardi 28	Mercredi 29
Juillet	Mercredi 27	Jeudi 28
Août	Lundi 29	Mardi 30
Septembre	Mercredi 28	Jeudi 29
Octobre	Jeudi 27	Vendredi 28
Novembre	Lundi 28	Mardi 29
Décembre	Mercredi 21	Jeudi 22

**Pourquoi notre salaire baisse (encore) en janvier 2016 ?**

En janvier, une nouvelle grille de rémunération s'applique. La cotisation retraite passe de 9,54% à 9,94%. C'est ainsi depuis 2012 et durera jusqu'en 2020. En février 2016, des discussions seront engagées avec le ministère de la fonction publique pour mettre en place l'accord PPCR ... et envisager enfin le dégel du point d'indice.

**Tous les détails sur notre site UNSA Education :**

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article796>

**Toutes les grilles salariales sont ici :**

<http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique703>

**Frais de transport**

Vous êtes enseignant, personnel d'éducation, agent non titulaire...et vous utilisez les transports en commun ou un service public de location de vélos pour aller de votre domicile à votre travail.

**Alors vous avez le droit de bénéficier, de la part de votre administration, d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement, et ce quelque soit votre temps de service.**

Pour bénéficier du remboursement partiel de votre abonnement, vous devez le remettre ou le présenter à votre administration employeur. Celle-ci vous demandera la plupart du temps de remplir une fiche type.

La prise en charge porte uniquement sur des abonnements. Les titres de transport achetés à l'unité (par exemple, les tickets de bus achetés à l'unité) ne sont pas pris en charge. Les titres doivent être nominatifs.

**Cet abonnement peut être annuel, mensuel ou même désormais, hebdomadaire** (pour cause de vacances scolaires par exemple...).

**Certains collègues nous avaient interpellés sur les abonnements hebdomadaires qu'ils n'arrivaient pas à se faire rembourser par l'administration. L'UNSA a demandé des éclaircissements à l'administration lors du CTA du 14 janvier 2016. Le Rectorat a rappelé les textes et va rappeler cette possibilité d'abonnement hebdomadaire aux gestionnaires.**

La prise en charge est fixée à 50 % du prix de l'abonnement utilisé, sur la base des tarifs de 2<sup>e</sup> classe, dans la limite de 80,21 € par mois. Le remboursement partiel du prix du titre de transport est mensuel..

**Coupon à renvoyer pour obtenir votre Guide pratique de le réforme du collège**

au SE-Unsa REIMS - 15, Bd de la Paix - BP 30149 51055 REIMS CEDEX

**Nom et prénom :** .....

**Adresse personnelle :** .....

**N° téléphone portable :** ..... **Mail:** .....

**Je demande à recevoir la lettre électronique du SE-UNSA OUI (vous pouvez aussi nous faire la demande par mail)**